

Banalisation du viol ? - 1/1

Après l'affaire du viol collectif de Lyon et la présentation hier au festival de cannes du film "Irréversible", montrant une scène de viol durant une dizaine de minute, il me semblait normal de faire un article sur ce crime...

Viol : le viol (acte criminel), définition légale, article 22-23 du code pénal.

Le 11 mai, une adolescente de 15 ans était victime d'un viol collectif de la part de 8 de ses camarades. 3 des 8 collégiens mis en examens et écroués pour le viol collectif de cette jeune fille et les 5 autres adolescents ont été placés sous contrôle judiciaire dans la nuit de jeudi à vendredi.

Ce qui choque le plus dans cette affaire, c'est l'absence de remord des agresseurs et leur comportement qui tente à minimiser les faits.

Selon eux, la victime était consentante, et eux n'ont rien fait de préjudiciable à son égard.

On se rend compte que les agresseurs sont de plus en plus jeune et n'hésite pas à passer à l'acte, en toute conscience (contrairement à ce qu'ils affirment) de la gravité de leurs actes et du mal qu'ils font aux victimes.

Hier, il a été prêter le film "irreversible" au festival de cannes ou il est représenter une scène de viol particulièrement violente et réaliste qui dure une dizaine de minutes et qui est filmé en plan fixe. C'est à cause de ce genre de film que le viol est de plus en plus banalisé, il ne faut pas oublié que le viol est un crime et que la victime restera à jamais marquée par cette agression.

En 2001, les services de polices et de gendarmerie enregistraient une hausse de 13,19 % par rapport à l'année précédente, soit un totale de 9574 viols commis au cours de cette année.

Seuls 20 à 25 % des viols sont dénoncés et font l'objets d'une plainte.

Les victimes ont peur, honte et ont peur des représailles, quand celle-ci connaissent leurs agresseurs.

En cas de viol, la victime dispose de moin de 10 ans pour déposer plainte. Si la victime était mineur au moment des faits, ce délai ne commence qu'à partir de l'âge de sa majorité.

Attention au GHB (gamma hydroxybyrate de sodium), également appelé en anglais "date rape drug", soit la drogue du viol prémédité. En effet, cette drogue est à l'origine de nombreux viol ces dernières années et le chiffre est en constante augmentation.

Le GHB, provoque un état euphorique et hallucinatoire, un état de soumission, mais surtout une perte de mémoire temporaire.

Cette substance se retrouve surtout dans les lieux publique et le produit qui se présente sous plusieurs formes est mis à l'insus dans le verre de la victime.

La drogue se présente sous forme de liquide insipide, inodore et incolore, poudre blanche ou granulés soluble dans n'importe quelle boisson.

Quand on se rend compte qu'une drogue spécifique est utilisé par les agresseurs afin de commaitre leur crime en toute impunité, on se rend compte de l'alarmante banalisation et évolution du viol au sein de notre société.

J'adresse toute ma sympathie aux victimes de ce crime.